

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 153 (Rect)

présenté par

M. Decool, M. Hetzel, M. Darmanin, M. Sermier, M. Marc, M. Lazaro, M. Perrut, M. Cinieri,  
Mme Grosskost, M. Vitel, Mme Genevard, M. Aubert, M. Salen, M. Lassalle, M. Moreau,  
M. Gérard et M. Siré

-----

**ARTICLE 6**

Après l'alinéa 58, insérer l'alinéa suivant :

« 3° *bis* Des représentants de chaque organisation syndicale agricole à vocation générale représentative à l'échelle nationale ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à garantir la participation des syndicats agricoles représentatifs au conseil de gestion du fonds en charge du financement des droits liés au compte personnel de pénibilité.